

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-114-1906 nommant un écrivain auxiliaire.

n° 28-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décisions des 1er et 13 mai 1903, concernant M. Nibel

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

MI. Nibel est nommé écrivain auxiliaire au Greffe. Il aura droit en cette qualité à une solde journalière de six francs. Art. 2. — La présente décision, qui aura son effet à compter du 12 avril 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.